

EXTRAIT - DÉLIBÉRATION

SÉANCE du
VENDREDI 9 FEVRIER 2024
à 18 H 30

Commune de
THIERVILLE-SUR-MEUSE

35 Place Eugène GOUBET
55840 THIERVILLE-SUR-MEUSE

DÉLIBÉRATION
du 09/02/2024

Le Vendredi 9 Février 2024 à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire,
à la Salle des Fêtes, sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire

N° 20240209.004

OBJET :

VILLE -

Subvention 2024 au
budget du CCAS

PRÉSENTS : M. ANCEAUX Jean-Luc – M. ANTION Claude – Mme BAUGNON Mathilde – Mme BUARD CHAMPESME Jocelyne – Mme CARRÉ Cyrielle – M. CHAZAL Raphaël – M. COURTOIS Jean-Paul – M. DIONOT Michel – Mme DUPUIS Claudine – M. GARNIER Christian – Mme GÉRARD Christine – Mme GILLARDIN-THOMAS Véronique – M. HENRY Philippe – M. KEROUH Nordine – Mme LECLERCQ Josiane – M. LEFEBVRE Gilles – M. NICKLAUS Bruno – M. NOEL Pascal – M. PAUCHET David – M. PIERSON Fabien – Mme PIGEARD Sandrine – M. SCHUMANN Yves – Mme THOUVENIN Odile.

POUVOIRS : Mme CARRE Cyrielle à M. PAUCHET David – M. DIONOT Michel à Mme BAUGNON Mathilde - Mme GÉRARD Christine à M. ANTION Claude – Mme GILLARDIN-THOMAS Véronique à M. CHAZAL Raphaël – M. HENRY Philippe à M. GARNIER Christian – Mme PIGEARD Sandrine à M. COURTOIS Jean-Paul – M. SCHUMANN Yves à Mme BUARD CHAMPESME Jocelyne – Mme THOUVENIN Odile à M. PIERSON Fabien

ABSENTS / EXCUSÉS : Mme CARRÉ Cyrielle – M. DIONO Michel – Mme GÉRARD Christine – Mme GILLARDIN-THOMAS Véronique – M. HENRY Philippe – Mme LECLERCQ Josiane – M. LEFEBVRE Gilles – M. NOEL Pascal – Mme PIGEARD Sandrine - M. SCHUMANN Yves – Mme THOUVENIN Odile

SECRÉTAIRE - art. L. 2121.15 Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) : Par 20 voix pour :
Monsieur CHAZAL Raphaël

Le Maire certifie :

- Que le compte-rendu de cette délibération a été affiché le : 13/02/2024
- Que la convocation du Conseil a été faite le : 05/02/2024
- Que le nombre des membres en exercice est de : 23

Présents	12
Pouvoirs	8
Absents	3
Votants	20

- Sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le Maire informe :

- Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

LE MAIRE,
C. ANTION

Le Maire expose et rappelle à l'Assemblée que la subvention de la Ville est pratiquement la seule ressource financière du budget du CCAS.

Il vous est proposé de fixer la subvention à 35 000 € pour 2024 s'expliquant par l'augmentation très importante de l'opération « Mille Talents » (en 2022 : 7363,14 € et en 2023 : 12 311,52 €) et par l'augmentation de population de plus de 70 ans bénéficiant du repas ou du colis.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'allouer une subvention de 35 000 € au CCAS de la Ville de THIERVILLE-SUR-MEUSE pour 2024.

Il est précisé que le crédit correspondant sera inscrit à l'article 657363 au Budget Primitif 2024 de la Ville.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et par 20 voix pour :

- alloue une subvention de 35 000 € au CCAS de Thierville-sur-Meuse pour l'année 2024.

Délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,

C. ANTION